

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 07/12/2009

Date de la convocation:

01/12/2009

Date d'affichage:

02/12/2009

L' an 2009 et le 7 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 59

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, HITTLER Marie-Antoinette, KOCHER Bernadette, MM : BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, METZGER Jean-Pierre, MEYER-KUHN Charles, OTT Alexis, SCHAEFER Marc, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. BERTRAND Jean-Louis, 7ème vice-président.

Réf : 089.2009

Vote : A la majorité

Pour : 32

Contre : 8

Abstentions : 13

Mention exécutoire : Non

089.2009 : Chaufferie collective Morsbronn les Bains - Durrenbach : Autorisation de signature des marchés de travaux.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de construction d'une chaufferie collective et d'un réseau de chaleur à Durrenbach et Morsbronn-les-Bains, et l'ensemble des décisions prises en conseil préalablement à la consultation de travaux,

Vu la consultation de marché public de travaux en vue de la construction de la chaufferie

collective et d'un réseau de chaleur à Durrenbach et Morsbronn-les-Bains,

Vu la décision de la commission d'appels d'offres réunie le 25 novembre 2009,

Vu l'avis du bureau du 23.11.2009,

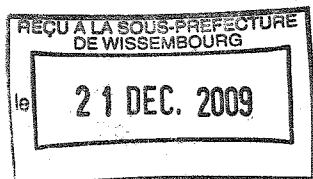
Entendu l'exposé du vice-président M. Joseph GOETZ,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 voix contre et 13 abstentions, décide :

- d'autoriser le président à signer les marchés publics de travaux pour les 14 lots attribués par la CAO après analyse des offres reçues, en tenant compte des décisions prises par cette dernière au regard des options, variantes et tranches conditionnelles, pour un montant total HT de 1 452 213,14 €,
- de demander au président de prendre toute décision et de signer tout acte découlant de la présente décision.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/12/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

A large, stylized handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Haas'.



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :